

# Une émigration composite? Les Français dans la République de Venise : communauté, relations, opportunités

Valentina Dal Cin

Dans le contexte de l'émigration française en Europe pendant la période révolutionnaire la République de Venise joua un rôle majeur comme foyer d'accueil d'un grand nombre de Français de toute condition sociale. Au-delà du comte d'Artois, de la duchesse de Polignac, de l'ancien ministre Calonne et de l'ancien ambassadeur Bombelles, il y eut une multitude de personnages qui choisirent de fixer leur demeure à Venise où dans la Terre Ferme entre 1790 et 1797. Un phénomène qui prit de l'ampleur notamment entre 1794 et 1796, lorsque le comte de Provence – qui s'était proclamé roi de France à la mort de son neveu le 8 Juin 1795 – décida de s'installer à Vérone, au bord de l'Adige.

L'émigration française à l'intérieur de la République de Venise est un phénomène qui pose plusieurs problématiques concernant la diplomatie et la politique, aussi bien que la société et la culture. A l'époque les questions politiques et diplomatiques étaient les plus délicates, car l'Etat vénitien – qui était formellement neutre – abritait un prétendu roi de France, auteur de la «Déclaration de Vérone» qui condamnait les régicides, et une communauté française revendiquant le droit à se régler selon ses propres vœux (notamment dans des questions religieuses ou de transmission héréditaire).<sup>1</sup> A côté des craintes politiques des gouvernants vénitiens, qui accusaient plusieurs émigrés d'être des émissaires révolutionnaires déguisés, on trouve en effet toute une série de problèmes concrets liés à l'intégration de cette communauté étrangère dans le tissu social de la ville de Venise et de la Vénétie.<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> Pour une contextualisation de la « Déclaration de Vérone » à l'intérieur de la pensée politique réactionnaire, voir R. DUPUY, « Le roi de la contre-révolution : de la chevauchée répressive au providentialisme réactionnaire », dans *The French Revolution and the creation of a modern political culture*, vol. 2, *The political culture of the French Revolution*, sous la direction de C. Lucas, Oxford, New York, Pergamon Press, 1998, p. 193-203 et M. BOFFA, « La rivoluzione e la controrivoluzione », dans *L'eredità della Rivoluzione francese*, sous la direction de F. Furet, Roma-Bari, Laterza, 1989, p. 75-101. Pour les problèmes liés au rôle du clergé français à Vérone et pour un cas d'héritage contesté je me permets de renvoyer à mon travail, V. DAL CIN, *Da Versailles a Verona. Il futuro Luigi XVIII « sorvegliato speciale » della Repubblica di Venezia (1794-1796)*, tesi di laurea, Università « Ca' Foscari » di Venezia, anno accademico 2009-2010, relatore Mario Infelise (surtout pp. 123-136).

<sup>2</sup> Pour ce qui concerne les craintes du gouvernement vénitien voir, entre autres, ARCHIVIO DI STATO DI VENEZIA (ASVE), *Inquisitori di Stato*, b. 115, fasc. 1662.

Une intégration qui – au-delà des problèmes évoqués – ne manqua pas de produire des résultats intéressants du point de vue économique et culturel, établissant des réseaux capables de s'étendre dans le temps et dans l'espace. Pour reconstruire ces réseaux il faut se pencher sur les trajectoires individuelles de Français souvent méconnus – petit nobles, officiers, marchands, médecins, artistes et membres du clergé – qui pourtant se révèlent très propices à éclairer les dernières années de la République, son écroulement, et la période suivante.

Les travaux historiques consacrés à la fin de la Sérénissime ont toujours mentionné le rôle des émigrés français – véritables ou prétendus – par rapport à la diffusion des idées révolutionnaires, mais sans jamais spécifier leur rôle exact. S'interrogeant sur leurs liens avec des personnages locaux et sur leur enracinement dans le milieu vénitien on pourra comprendre comment certains d'entre eux avaient contribué à favoriser « de l'intérieur » un changement politique jusqu'à aujourd'hui considéré comme dû presque entièrement à la force armée de Bonaparte.

Sans pour autant sous-estimer le poids de cette dernière, on utilisera cette question pour éclairer le rôle souvent ambigu du statut d'émigré, et par conséquent pour distinguer des cas divers à l'intérieur d'un phénomène qui semble avoir été assez composite, tout en conservant la dénomination globale d'émigration. Cela permettra donc de nuancer l'image stéréotypée du français émigré, noble et conservateur, qui selon Talleyrand n'avait « rien appris, ni rien oublié », en soulignant l'existence parallèle d'une « typologie » d'émigré plus dynamique, qui visait à s'intégrer dans la société d'accueil en établissant des liens professionnels, d'amitié, commerciaux ou politiques.

### **1. Venise « révolutionnée » : les émigrés entre politique et commerce**

En 1797, au croisement des réseaux politiques et économiques des Français avec les Vénitiens et les étrangers installés à Venise se trouvait un individu : André Briche. Il était né à Boulogne-sur-Mer en 1762 de Marie-Anne Isnard et de Jean-Nicolas, un aide-major du régiment de Bourbonnais, puis directeur général des fermes de Bretagne, qui avait sollicité des lettres de maintenue de noblesse fondant sa prétention sur une fausse généalogie. Cette confirmation de noblesse, qu'il obtint en 1769 grâce à ses appuis, lui valut pendant la Révolution l'incarcération à Boulogne et à Arras, où il mourut le 30 germinal de l'an II.<sup>3</sup>

---

<sup>3</sup> Y. BARADEL, R. OBERLE, J.-M. SCHMITT, C. TAUTIL, « Haut-Rhin », dans *Grands notables du Premier Empire. Notices de biographie sociale* publiées sous la direction de L. Bergeron et G. Chaussinand-Nogaret, Paris, Editions du centre national de la recherche scientifique, 1984, pp. 18-19. P.-A. WIMET ET M. PARENTY, *Château et maisons de campagne du Boulonnais*, Arras, Imprimerie centrale de l'Artois, 1996, pp. 181-189.

Aîné de trois frères, André Briche avait été capitaine d'artillerie à Strasbourg avant d'être élu député du Bas-Rhin à l'Assemblée législative le 31 août 1791. Après avoir prononcé plusieurs discours portant sur les manœuvres des émigrés et les dangers de la patrie, il quitta lui-même la France pour des raisons inconnues.<sup>4</sup> Ses deux frères cadets, Jean – né en 1766 – et Louis – né en 1772 – avaient eux aussi entrepris la carrière militaire : entre 1793 et 1794 le deuxième, qui servait dans l'armée du Nord, avait été détaché en Vendée, tandis que le premier avait été détenu à Gray pour avoir fait imprimer une protestation contre la suspension du roi Louis XVI. Libéré en 1794, il devint ensuite chef de division dans les bureaux du gouvernement pour la statistique et les approvisionnements.<sup>5</sup>

Quant à André Briche, selon le récit fait par le consul vénitien à Gênes Stefano Luigi Gervasoni, il était arrivé dans cette ville « quand Robespierre était au sommet de sa réputation », devenant intime du chargé d'affaires français Charles Tilly, son hôte, et finalement son secrétaire *de facto*, bien que le secrétaire officiel fut Joseph Villetard. En plus, on disait qu'il s'était enrichi avec les approvisionnements de Nice et de la Provence et qu'il avait tenu une conduite ambiguë à Gênes, tout comme ensuite à Bologne, si bien que certains le suspectaient de « servir la cause des alliés ». <sup>6</sup> A Bologne il s'était marié avec une femme d'origine modeste, Emilia Vignali (1775-1839), et s'était lié avec un marchand nommé Giuseppe Ferratini. Originaire de Bologne, ce dernier était domicilié à Venise depuis une dizaine d'années, où il commerçait en vin, étoffes, vêtements, mais aussi en armements et, à l'occasion, en d'autres marchandises.<sup>7</sup> En 1796 Briche décida de le rejoindre à Venise et d'entrer en société avec lui.

A partir de ce moment l'histoire de Briche et de Ferratini croise l'histoire de la République de Venise et de l'organe démocratique qui succéda au Grand Conseil après la démission du doge le 12 mai 1797 : la Municipalité provisoire. La thèse classique de l'historiographie vénitienne qui remonte à Samuele Romanin était celle du « coup d'état » organisé par une minorité d'activistes

---

<sup>4</sup> *Dictionnaire des parlementaires français comprenant tous les membres des Assemblées françaises et tous les Ministres français depuis le 1<sup>er</sup> mai 1789 jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 1889*, vol. I, sous la direction de A. Robert, E. Bourloton et G. Cugny, Paris, Bourloton, 1889, p. 487.

<sup>5</sup> *Biographie des célébrités militaires des armées de terre et de mer de 1789 à 1850*, sous la direction de M.-C. Mullié, t. I, Paris, Poignavant et C. éditeurs, 1851, p. 234. Y. BARADEL, R. OBERLE, J.-M. SCHMITT, C. TAUTIL, « Haut-Rhin », cit., pp. 18-19.

<sup>6</sup> «quando era Robespierre nella maggior sua riputazione» «servire la causa degli alleati, sotto forme tanto esagerate di emissario francese» ASVE, *Inquisitori di Stato*, b. 1253, fasc. 421. Cette conduite ambiguë fut confirmée par la lettre d'un anonyme napolitain adressée à Cacault le 1<sup>er</sup> novembre 1795, selon laquelle Briche aurait consigné à un espion du gouvernement de Naples des documents qui compromettaient des patriotes. *Gli agenti civili della Francia rivoluzionaria in Italia, Serie II : 2 novembre 1795 – 26 marzo 1796*, sous la direction de M.F. Leonardi, Roma, Istituto storico italiano per l'età moderna e contemporanea, 1996, p. 41.

<sup>7</sup> ASVE, *Inquisitori di Stato*, b. 1253, fasc. 421.

sans scrupules secondés par les troupes françaises. Ce groupe, ou « club », dont le centre était la demeure de Giuseppe Ferratini dans le campo San Polo, était assez vaste et composite, le réseau des activistes pro-français ne correspondant qu'en partie aux futurs membres de la Municipalité démocratique.<sup>8</sup> Dans ce réseau les manœuvres politiques étaient étroitement liées aux intérêts économiques et de réussite sociale des individus concernés.

Pour ce qui est du réseau économique, s'étant lié au commissaire Villemanzy et à Rudolf Emanuel von Haller, l'administrateur général des finances de l'Armée d'Italie chargé de gérer les contributions dues à la République française par les Pays « révolutionnés », Ferratini avait remporté le contrat pour les vêtements de l'armée française en Vénétie. André Briche était l'associé du Bolonais dans l'une de ses maisons de commerce, qui s'occupait surtout du commerce de vin et d'armements (trafic pour lequel en 1797 Ferratini avait subi un procès par les Inquisiteurs d'état). L'associé principal de son autre maison de commerce, qui s'occupait du contrat pour les vêtements, était un marchand de Bordeaux, Guillaume-Pierre Metzler, qui gérait en même temps le marché des fournitures pour la marine française à Ancône. Celui-ci faisait partie à plein titre du groupe de spéculateurs qui profitèrent de la vente des biens nationaux, à l'instar d'André Briche, qui partageait avec eux la réputation douteuse de *manieurs d'argent*.<sup>9</sup> Adjoint au secrétariat général du Directoire de Milan et puis au Ministère de la guerre, Briche – tout comme Ferratini à l'intérieur de la Municipalité démocratique de Venise – aurait profité de ses charges politiques pour en tirer des avantages économiques personnels.<sup>10</sup> Il faut également considérer que l'un des frères cadets d'André Briche, Louis – futur général et baron de l'Empire qui avait fait partie de l'état-major de

---

<sup>8</sup> S. ROMANIN, *Storia documentata di Venezia*, t. X, Venezia, Pietro Naratovich, 1860, p. 156 et 185. Le lien entre Ferratini et l'armée française était connu des contemporains, car sa maison fut parmi celles qui furent pillées le 12 mai par une foule qui se disait favorable à la République de Venise et qui visait les « jacobins ». Piero et Francesco Donà, *Esatto diario di quanto è successo dalli 2 sino a 17 maggio 1797 nella caduta della Veneta Aristocratica Repubblica* dans *Verbali delle sedute della municipalità provvisoria di Venezia 1797, vol. 1.1 : Sessioni pubbliche e private*, sous la direction de A. Alberti et R. Cessi, Bologna, Zanichelli, 1928, p. XXVI. Sur l'utilisation du terme « jacobin » dans ce contexte, E. LESO, *Lingua e rivoluzione : ricerche sul vocabolario politico italiano del triennio rivoluzionario, 1796-1799*, Venezia, Istituto veneto di scienze lettere ed arti, 1991, pp. 243-244.

<sup>9</sup> R. DE FELICE, *La vendita dei beni nazionali nella repubblica romana del 1798-99*, Roma, Edizioni di Storia e Letteratura, 1960, p. 47 et 58. Sur la famille Metzler voir P. BUTEL, *Les négociants bordelais, l'Europe et les îles au XVIIIe siècle*, Paris, Aubier 1974 et A. RUIZ, *Présence de l'Allemagne à Bordeaux : du siècle de Montaigne à la veille de la Seconde Guerre mondiale*, Bordeaux, Presses Universitaires de Bordeaux, 1997.

<sup>10</sup> Briche a été décrit comme un « ex-emigrato, abile, intelligente e senza scrupoli, implicato in tutte le losche transazioni finanziarie, che Bonaparte aveva impiegato nell'amministrazione militare e all'ombra del quale egli stesso aveva fatto i suoi affari » dans C. ZAGHI, *Il Direttorio francese e la Repubblica cisalpina*, vol. II, Roma, Istituto storico italiano per l'età moderna e contemporanea, 1992, p. 711, n. 46.

l'armée d'Italie pour toute la durée de la campagne –, avait peut-être joué un rôle, soutenant les manœuvres des deux associés.<sup>11</sup>

Leurs affaires furent examinées par le Directoire à la fin de l'année 1798, lorsqu'André Briche fut arrêté avec l'accusation d'être un émigré.<sup>12</sup> L'extrait d'une note remise à Philippe-Antoine Merlin de Douai en novembre 1798 expliquait que Briche avait émigré en Italie en 1793 si bien que « c'est comme émigré que le chargé des affaires de la République française à Venise le vit arriver dans cette dernière ville ». <sup>13</sup> Les renseignements transmis par l'ambassadeur de la République française auprès de la République Cisalpine ne permettaient pas de douter de son émigration. François Rivaud terminait sa lettre en concluant : « à moins de porter un certificat de l'armée de Condé, on ne peut être mieux convaincu d'être émigré que Briche », car le long séjour qu'il avait fait à Bologne « sous la protection immédiate du légat avant l'occupation de cette ville par les troupes françaises » prouvait « incontestablement son émigration ». <sup>14</sup> Compte tenu des renseignements de l'ambassadeur et du rapport du ministre de la Police générale, le Directoire exécutif décida donc le 13 mars 1799 d'inscrire le nom de Briche sur la liste des émigrés.<sup>15</sup>

Bien que son nom figure sur la liste, André Briche n'était pas un émigré « typique », étant donné que cette inscription était clairement un prétexte utilisé pour nuire à un individu lié au général Brune, et donc indirectement à ce dernier, faisant apposer les scellés sur ses papiers et effets, afin de les examiner et d'en extraire tout ce qui méritait attention.<sup>16</sup> La véritable raison pour laquelle Briche avait été arrêté était d'ailleurs connue, puisque que le 5 janvier 1799 le poète Vincenzo Monti écrivit à l'ancien membre du Directoire cisalpin Giovanni Battista Costabili Containi que le Français s'était rendu à Paris pour se justifier par rapport aux millions qu'il avait prélevés à

---

<sup>11</sup> *Biographie des célébrités militaires*, cit., p. 234.

<sup>12</sup> Le Directoire exécutif français chargea de cette mission l'ambassadeur français auprès de la République Cisalpine François Rivaud, mais Briche parvint une première fois à s'échapper grâce à l'aide du général Suchet, ancien chef d'état major de Guillaume Marie-Anne Brune, et à celle du général en chef Joubert. J. GODECHOT, *Les commissaires aux armées sous le Directoire : contribution à l'étude des rapports entre les pouvoirs civils et militaires*, Paris, Presses universitaires de France, 1941, p. 210. Derrière cette affaire on retrouve aussi le contraste entre Brune et Rivaud et leurs différentes stratégies politiques. C. ZAGHI, *Il Direttorio francese...*, cit., pp. 971-1008.

<sup>13</sup> ARCHIVES NATIONALES DE FRANCE (ANF), AF III 282, dossier 1133. Frimaire an VII (novembre 1798).

<sup>14</sup> ANF, AF III. 586, plaquettes 4012. Rapport au Directoire exécutif non daté et signé Duras.

<sup>15</sup> ANF, AF III. 586, plaquettes 4012. 23 ventôse an VII (13 mars 1799). L'inscription fut effectuée à Paris le 14 germinal de l'an VII (3 avril 1799).

<sup>16</sup> ANF, AF III 563. Minute d'arrêté du Directoire. 28 frimaire an VII (18 décembre 1798).

Lucques et en Toscane, desquels on ne trouvait aucune trace dans la caisse militaire : une affaire qui n'aurait pas manqué de se retourner contre le général Brune.<sup>17</sup>

Le portrait d'André Briche dressé par Rivaud était impitoyable : il figurait parmi les hommes qui avaient « le plus déshonoré le nom français en Italie », affectant « un profond mépris pour la République Cisalpine », même s'il y avait trouvé des « richesses immenses » – qui contrastaient « trop scandaleusement avec sa ci-devant détresse » – parce qu'il était l'un de ceux qui tenaient « le fil de ce labyrinthe appelé administration financière de l'armée d'Italie ».<sup>18</sup> Au-delà du jugement très sévère porté sur l'homme, qui d'ailleurs, comme on vient de l'évoquer, s'inscrivait dans la lutte politique de l'époque, il est intéressant de se pencher sur les affaires commerciales de la société de Ferratini, dont une partie des papiers avait été saisie au moment de l'arrestation de Briche.

L'examen de ces papiers permet d'affirmer que la société de Giuseppe Ferratini était très liée à l'administrateur des finances de l'Armée d'Italie, car ses opérations étaient de trois types : « compte courant avec le citoyen Haller pour paiements faits en son nom et sur son ordre », « fourniture d'habillement pour la Marine & c. », et « accouplement de la contribution de Véronne ». Pour ce qui concerne cette dernière opération les bilans synthétiques montraient des divergences de chiffres qui auraient pu témoigner de la difficulté de monétiser les lettres de changes émises par Haller à la société, ou bien d'un procédé irrégulier, mais les documents n'étaient pas suffisants pour donner une réponse définitive à la question sans une vérification ultérieure.<sup>19</sup>

Une autre affaire mise en lumière par ce dossier concerne les opérations de dépouillement de l'arsenal de Venise, dont les effets furent vendus à la maison Giribaldi le 4 janvier 1798 par les citoyens Brunet et Roland, agents des contributions.<sup>20</sup> André Briche, qui au début ne paraissait pas être directement lié à cette spéculation, racheta ensuite la part de Gockel, qui agissait en qualité de prête-nom et qui figurait comme l'un des cinq associés de la maison Metzler Ferratini & Co., qui

---

<sup>17</sup> Milan, 5 janvier 1799. *Epistolario di Vincenzo Monti, vol. II (1797-1805)*, sous la direction de A. Bertoldi, Firenze, Le Monnier, 1928, p. 169. Le général Brune avait envoyé André Briche à Parme, à Florence et à Lucques pour y négocier des emprunts. Sur son activité à Lucques voir *Lucca giacobina : primo governo democratico della Repubblica lucchese (1799)*, vol. I, sous la direction de G. Tori, Roma, Ministero per i beni e le attività culturali, 2000.

<sup>18</sup> ANF, AF III 282, dossier 1133. Frimaire an VII (novembre 1798).

<sup>19</sup> ANF, AF III 563. Tous les documents sont datés entre décembre 1798 et mars 1799. Une allusion à ce dossier se trouve dans J. BOUCHARY, *Les manieurs d'argent à Paris à la fin du XVIIIe siècle*, Paris, Librairie des Sciences Politiques, 1939, p. 151.

<sup>20</sup> E. CONCINA, « La casa dell'Arsenale », dans *Storia di Venezia*, vol. XII, sous la direction de A. Tenenti et U. Tucci, Roma, Istituto della Enciclopedia Italiana, 1991, p. 195.

avait participé à la vente des effets de l'arsenal à la maison Giribaldi.<sup>21</sup> Le patron de cette dernière était le négociant génois Niccolò Giribaldi, qui pour d'autres spéculations s'était associé à un officier français, l'adjoint au commissaire des guerres de l'Armée d'Italie Jean Scipion Mourgue, qui séjourna à Venise entre juin 1797 et mars 1798.<sup>22</sup> Pendant son séjour dans la lagune ce dernier avait été hébergé dans le palais d'un patricien vénitien très connu : Alvise Mocenigo. Ci-devant membre de la Municipalité démocratique et futur sénateur du Royaume d'Italie, Mocenigo avait donné en juin 1798 à Mourgue la permission d'utiliser les entrepôts de son palais pour y transférer du matériel auparavant stocké auprès de la maison Metzler-Ferratini. Le patricien ne savait pas qu'il s'agissait de fusils achetés lors de la liquidation des effets de l'arsenal, mais cela n'empêcha pas la police autrichienne de soupçonner la préparation d'une révolte guidée par l'un des individus qui s'était distingué le plus pendant la saison démocratique, secondé par des officiers et négociants français, tout comme par Ferratini, devenu entre-temps le responsable du consulat français à Venise.<sup>23</sup>

Politique et commerce étaient donc tellement entremêlés qu'il est souvent difficile de savoir si l'un guidait l'autre ou vice-versa. Pourtant il est certain que les deux étaient indispensables à la réussite sociale d'un individu. Une réussite sociale qui devenait d'autant plus accessible dans des périodes d'instabilité et de changements comme celles que la Vénétie expérimenta à partir de 1797. Les Français qui y demeuraient se trouvèrent face à de nouvelles opportunités, mais aussi à de nouvelles épreuves.

## 2. Réseaux franco-italo-grecs dans la Vénétie autrichienne

Une fois André Briche nommé consul général de la rive droite du Po par la République Cisalpine en 1797, son insistance sur la nécessité d'établir et de favoriser les relations commerciales entre les îles ioniennes – notamment Corfou et Zante – et la côte comprise entre l'embouchure du Po et Ancône, dont il parla par courrier au ministre des relations extérieures, n'était peut-être pas étrangère aux intérêts de Metzler et Ferratini, tout comme aux intérêts de la communauté grecque de Venise à laquelle ils étaient liés.<sup>24</sup> Grâce à une pétition envoyée au ministre des relations extérieures le 9 octobre 1801 pour obtenir un remboursement des pertes subies, on apprend que

---

<sup>21</sup> ANF, AF III 563.

<sup>22</sup> Sur Jean Scipion Mourgue (1772-1860) voir L. BERGERON, *Banquiers, négociants et manufacturiers parisiens du Directoire à l'Empire*, Paris, Mouton, 1978.

<sup>23</sup> Finalement l'équivoque fut clarifiée, mais au début le gouvernement autrichien prit très au sérieux la possibilité de l'engagement de Mocenigo dans un complot. ASVE, *Prima dominazione austriaca, Governo generale*, b. 239. Venise, 15 septembre 1798. Lettre de Pellegrini au baron de Thugut.

<sup>24</sup> ARCHIVES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE PARIS (AMAE), *Correspondance consulaire et commerciale*, Milanais, 56. Milan, 10 Pluviôse et 3 Ventôse an VI (29 janvier et 21 février 1798).

Giuseppe Ferratini avait exercé le rôle de banquier de l'armée française entre 1797 et 1798, mais aussi qu'il avait des liens commerciaux avec un négociant de Corfou, Giovanni Cappadoca, auquel il avait envoyé plusieurs effets de marine qui furent ensuite confisqués par le général Chabot pour le service des troupes françaises.<sup>25</sup> Dans ce contexte d'interconnexions multiples ce n'est sans doute pas par hasard qu'en 1798 la place de commissaire du gouvernement français à Corfou était occupée par l'un des frères cadets d'André Briche, Jean.<sup>26</sup>

Il faut rappeler que si en 1798 la Vénétie passa aux Habsbourg suite au traité de Campoformio, signé quelques mois auparavant, les îles ioniennes – qui autrefois faisaient partie de la République de Venise – restèrent sous la domination française jusqu'à la création en 1800 de la république fédérative des Sept-Iles sous la protection des empires russe et ottoman. Pour cette raison au début de la domination autrichienne plusieurs membres de la communauté grecque de Venise arboraient ostensiblement la cocarde française. Parmi eux se trouvaient Giovanni Dionigi Foscolo, frère du poète, et ses cousins, Costantino, Demetrio et Nicolò Naranzi. Entre 1798 et 1799 tous étaient des habitués de la maison Ferratini, qui était un véritable « porto di mare », comme le relataient les espions de la police autrichienne, selon lesquels à tout horaire il y avait un va-et-vient de gens de toutes conditions, aussi bien vénitiens qu'étrangers.<sup>27</sup> Les frères Naranzi étaient connus pour leurs sentiments démocratiques, qu'ils ne cessaient de manifester, se montrant liés aux ci-devant membres de la Municipalité démocratique de Venise Giuseppe Andrea Giuliani et Rocco Melancini, mais aussi à Nicola Sardo, un Napolitain qui selon la police avait aidé le Vénitien Pietro Gris dans sa collaboration avec les Français en 1797. Ce denier avait ensuite émigré à Milan dans la République Cisalpine avec Giovanni Andrea Spada, l'un des protagonistes de la saison démocratique vénitienne, tandis que Sardo, expulsé par les Autrichiens en 1799, se réfugia en France, comme beaucoup d'autres Italiens.<sup>28</sup>

Ferratini au contraire – expulsé en même temps que Sardo – retourna à Bologne, sa ville natale. Avec lui le gouvernement autrichien avait également expulsé un citoyen français, François Pinot : un dentiste originaire de Paris qui selon le *Registro dei forestieri* en 1794 habitait à Venise dans sa propre maison de Rialto.<sup>29</sup> Ami du général Augereau et de l'ambassadeur français Jean-Baptiste

---

<sup>25</sup> AMAE, *Correspondance consulaire et commerciale*, Venise, 254. Venise, 9 octobre 1801.

<sup>26</sup> Y. BARADEL, R. OBERLE, J.-M. SCHMITT, C. TAUTIL, « Haut-Rhin », cit., pp. 18-19.

<sup>27</sup> ASVE, *Direzione generale di Polizia*, 1798, b. 6. Sur l'attitude démocratique de Giovanni Dionigi Foscolo M. GOTTARDI, *L'Austria a Venezia : società e istituzioni nella prima dominazione austriaca, 1798-1806*, Milano, Franco Angeli, 1993, p. 186.

<sup>28</sup> ASVE, *Direzione generale di Polizia*, b. 15. Avril-mai 1799. A.M. RAO, *Esuli : l'emigrazione politica italiana in Francia, 1792-1802*, Napoli, Guida, 1992 p. 262.

<sup>29</sup> ASVE, *Inquisitori di Stato*, b. 773, « Registro dei forestieri ».

Lallement, qui l'invita plusieurs fois aux dîners de l'ambassade, Pinot avait fait l'objet de plusieurs observations des espions des Inquisiteurs d'état entre 1796 et 1797. Il était en contact avec un Grec, Giovanni Crassan, qui enseignait l'italien à la femme de l'ambassadeur Lallement et que l'on retrouvera par la suite président du Département central d'Ithaque, mais aussi avec de nombreux Français et Vénitiens, qui fréquentaient sa boutique « sous prétexte de mal aux dents », selon un espion qui soupçonnait Pinot de collaborer avec l'armée française. Soupçon confirmé à la fin de 1797, quand Pinot reçut – peut-être à titre de remerciement – la charge de consul général de la République française en Istrie, où il parvint à acheter aussi des propriétés.<sup>30</sup>

Giuseppe Ferratini n'était pas lié seulement à André Briche, à Metzler et François Pinot : il était un véritable point de référence pour tous les Français de la Vénétie, car après la fin de la saison démocratique vénitienne il obtint une « couverture diplomatique » lui permettant de rester dans la lagune sans peur de rétorsions de la part des Autrichiens, en l'occurrence le titre de vice-chancelier du consulat français. L'absence du consul titulaire Allion et du chancelier Biscontin permit à Ferratini de devenir le responsable *de facto* des rapports diplomatiques entre la République française et l'empire autrichien en Vénétie entre 1798 et 1799.<sup>31</sup>

Le nombre des Français restés à Venise était exigu, mais ces Français avaient des intérêts importants à protéger. C'était le cas de Pierre Rambert, négociant de Lyon, qui séjournait dans la ville depuis plusieurs années.<sup>32</sup> Selon les espions des Inquisiteurs d'état il fréquentait depuis 1793 la boutique de Pinot, étant lié à un abbé français qui y était assidu (et dont le nom reste incompréhensible) et à Giovanni Crassan. Il était aussi accompagné de Filippo Armano, futur membre de la Municipalité démocratique, et avec un groupe de personnes on l'avait entendu blâmer le comte de Provence en novembre 1794.<sup>33</sup> En janvier 1796 les Inquisiteurs d'état arrivèrent jusqu'à lui intimer le départ des territoires de la République parce que plusieurs témoins l'avaient entendu se moquer de la religion et de l'Etat dans les cafés, en affirmant que la « gazzetta »

---

<sup>30</sup> ASVE, *Inquisitori di Stato*, bb. 564, 592, 605 (« con pretesto di male ai denti »). Pinot est mentionné dans plusieurs lettres des périodes octobre-novembre 1796 et janvier-février 1797.

<sup>31</sup> Une fois arrivé à Venise le chancelier Biscontin resta tout de même dans une position d'infériorité par rapport à Ferratini, qui agissait comme un consul, même si les autorités autrichiennes se refusèrent systématiquement à le reconnaître. M. GOTTARDI, *L'Austria a Venezia*, cit., p. 184.

<sup>32</sup> Selon le « Registro dei forestieri » Pierre Rambert, noble, était arrivé avec son neveu le 19 novembre 1794 et demeurait dans une maison près du café de Berengo in Canonica. ASVE, *Inquisitori di Stato*, b. 773. Malgré cela, sa présence à Venise est attestée au moins depuis 1790. ASVE, *Inquisitori di Stato*, b. 1240, fasc. 161. Il est probable qu'il ne s'agisse pas d'un émigré, mais d'un négociant qui s'était installé en Vénétie avant la Révolution. Sur la difficulté de distinguer les émigrés des simples absents, des Français fixés à l'étranger avant 1789 ou encore des négociants appelés à des déplacements fréquents voir M. BOULOISEAU, G. LEFEBVRE, « L'émigration et les milieux populaires. Emigrations, paniques, embauchage (1791-1794) », *Annales historiques de la Révolution française*, XXXI, n. 156, 1959, p. 110-126 (surtout p. 115).

<sup>33</sup> ASVE, *Inquisitori di Stato*, b. 506. 4 novembre 1794.

d'Antonio Graziosi – le *Notizie del mondo* – racontait « tutte coglionerie », et que la justice vénitienne était « una giustizia porca ». <sup>34</sup> L'ambassadeur Lallement, qui s'était plaint lui-même des *Notizie del mondo*, qui à son avis se montraient ouvertement défavorables à la cause française, intervint en faveur de Rambert auprès du *Collegio* en expliquant que sa colère était due au retard des tribunaux vénitiens dans la résolution de ses controverses judiciaires. <sup>35</sup> Son intervention dut avoir un effet, car Rambert figure parmi les Français demeurant à Venise en 1798. Ses opinions démocratiques étaient assez connues, puisqu'en 1801 il reçut un nouvel ordre de quitter la ville, cette fois de la part de la police autrichienne. Il s'en appela alors au nouveau consul français, Rostagny, en attribuant sa proscription aux manœuvres de ses débiteurs, et finalement obtint la permission de se rendre à Venise « pour y terminer ses affaires » ; en juin 1802 il était encore domicilié dans la ville. <sup>36</sup>

Tout comme Rambert, François Pinot – malgré le décret d'expulsion qui l'avait frappé – n'avait aucune intention de quitter Venise, étant donné qu'il s'y trouvait pour des commissions dont il avait été chargé par le consul général de Trieste, et il demanda à l'ami et consul Ferratini d'écrire à ce sujet au ministre Talleyrand. Malgré les démarches du Bolognais, le gouvernement autrichien fit savoir qu'il n'aurait reconnu le statut diplomatique d'aucun consul français en Istrie « à moins qu'il ne fut muni d'un brevet du directoire ». <sup>37</sup>

Pinot quitta donc la ville pour Capodistria en 1798, mais il chercha à y rentrer avec Ferratini en 1801, demandant un passeport aux autorités autrichiennes à travers Rostagny. Si la direction générale de la police émit un avis favorable à son égard, lui permettant de demeurer dans la ville pour une période indéterminée, Ferratini reçut un traitement différent. Considéré comme un révolutionnaire dangereux, il obtint la permission de rentrer à Venise seulement le temps nécessaire pour conférer avec Rostagny et pour lui consigner les documents concernant sa période comme fonctionnaire du consulat à Venise. <sup>38</sup>

Giuseppe Ferratini resta donc à Bologne, où il rejoignit l'administration du Département du Rhin, et c'est en cette qualité qu'Ugo Foscolo s'adressa à lui en 1800. <sup>39</sup> Ancien secrétaire de la Municipalité de Venise, le poète d'origine grecque dont le frère fréquentait la maison du Bolognais

---

<sup>34</sup> ASVE, *Inquisitori di Stato*, b. 1250, fasc. 327. Janvier 1796.

<sup>35</sup> ASVE, *Collegio, Esposizioni principi*, reg. 125, cc. 151-157. 17 février 1796 (28 pluviôse an IV).

<sup>36</sup> AMAE, *Correspondance consulaire et commerciale*, Venise, 254. Venise, 22 et 29 mai 1801; 4 juin 1802.

<sup>37</sup> AMAE, *Correspondance consulaire et commerciale*, Venise, 254. 26 Messidor an VI (14 juillet 1798).

<sup>38</sup> ASVE, *Governo austriaco, Atti Riservati*, b. 147. Venise, 27 juillet 1801.

<sup>39</sup> Bologne, 30 fructidor an VIII (17 septembre 1800). *Edizione nazionale delle opere di Ugo Foscolo, vol. 14 : Epistolario, vol. 1. (ottobre 1794-giugno 1804)*, sous la direction de P. Carli, Firenze, Le Monnier, 1949, p. 84-85.

connaissait également bien son associé André Briche, qu'il choisit comme arbitre dans une controverse avec le typographe Niccolò Bettoni en 1810.<sup>40</sup> Briche pendant ce temps avait cessé d'être le « spéculateur » et l'« intrigant » auparavant blâmé par le vice-président de la République italienne Francesco Melzi,<sup>41</sup> devenant un membre respectable de la haute société milanaise, qui en 1812 engagea Silvio Pellico en qualité de précepteur de son fils Odoardo, auquel Pellico et son ami Foscolo finirent par beaucoup s'attacher.<sup>42</sup> C'est encore à André Briche que Foscolo s'adressa en février 1813 pour être recommandé chez Pierre Lagarde, qui à l'époque était directeur général de la police en Toscane, mais qui auparavant avait recouvert le même rôle en Vénétie.<sup>43</sup> En effet Briche était désormais un personnage de prestige : tout comme le sénateur vénitien du Royaume d'Italie Vincenzo Dandolo, il s'était reconverti en entrepreneur agricole exemplaire. Ce fut grâce à lui qu'on introduisit pour la première fois en Italie la machine du Français Gérard-Joseph Christian pour la production du lin et du chanvre, laquelle lui valut en 1818 une médaille d'argent de la part de l'Institut des sciences, lettres et arts de Milan.<sup>44</sup>

### 3. L'ambiguïté du rôle de l'émigré

Jusqu'à présent on s'est penché sur des trajectoires individuelles qui témoignent de l'existence d'une petite communauté française à Venise avant et après la fin de la République, qui était liée à son tour à plusieurs membres de la communauté grecque et à d'autres habitants de la ville, vénitiens ou étrangers, établissant des réseaux à la fois politiques et économiques. Pourtant, les Français considérés n'avaient pas un véritable statut d'émigrés, et le même André Briche fut intégré dans la liste officielle d'une manière un peu « forcée » pour des raisons plutôt politiques.

Cela ne signifie pas pour autant que Venise manquait de figures plus proches de la « typologie classique » de l'émigré. Sans même mentionner les personnages les plus connus – dont le comte

---

<sup>40</sup> Mars 1812. *Edizione nazionale delle opere di Ugo Foscolo, vol. 17 : Epistolario, vol. 4 (1812-1813)*, sous la direction de P. Carli, Firenze, Le Monnier, 1954, p. 17.

<sup>41</sup> *I carteggi di Francesco Melzi d'Eril duca di Lodi. La vice-presidenza della Repubblica italiana, vol. 5 : Dal 27 giugno 1803 al 27 gennaio 1804*, sous la direction de C. Zaghi, Milano, Tip. Cordani, 1961. Une enquête du ministre de la guerre sur Briche et son entourage était restée sans issue faute de renseignements : « Comme si on ne les connaissait pas bien », avait commenté le ministre des affaires étrangères de la République italienne Ferdinando Marescalchi à Francesco Melzi. Paris, le 16 Mai 1804. *I carteggi di Francesco Melzi d'Eril duca di Lodi. La vice-presidenza della Repubblica italiana, vol. 6 : Dal 28 gennaio al 6 ottobre 1804*, sous la direction de C. Zaghi, Milano, Tip. Cordani. 1962, p. 202.

<sup>42</sup> Les lettres échangées entre Ugo Foscolo et Silvio Pellico dans lesquelles Odoardo Briche, sa mère Emilia Vignali et son père sont mentionnés sont nombreuses. Odoardo mourut tragiquement en 1818 à cause d'un coup de fusil.

<sup>43</sup> *Edizione nazionale delle opere di Ugo Foscolo, vol. 17 : Epistolario, vol. 4 (1812-1813)*, sous la direction de P. Carli, Firenze, Le Monnier, 1954, p. 225.

<sup>44</sup> *L'Istituto Lombardo Accademia di scienze e lettere, vol. 1 : Storia istituzionale*, sous la direction de A. Robbiati Bianchi, Milano, Istituto Lombardo Accademia di scienze e lettere, Libri Scheiwiller, 2007, p. 340.

d'Antraigues<sup>45</sup> – il est possible de faire ressortir toute l'ambiguïté du statut d'émigré à travers des individus très obscurs, comme François de Goujon, un officier de l'armée du prince de Condé, probablement originaire de Marseille, qui habitait à Venise dans le campo Sant'Angelo. Son nom est noté plusieurs fois dans le *Registro dei forestieri* tenu par les autorités vénitiennes entre 1794 et 1795, parce qu'à cette époque il effectua plusieurs voyages entre Vicence, Vérone, Milan, Naples et la Toscane.<sup>46</sup>

En 1798 le chevalier Pierre de Gantes, un émigré français qui connaissait très bien Goujon, déclara à la police autrichienne que ce dernier demeurait à Venise depuis six ans, et que dans le passé il s'était rendu plusieurs fois à Vérone pour faire sa cour au comte de Provence, comme lui-même l'avait fait, aussi bien qu'à Vicence, afin de consulter Pierre Thouvenel, le médecin du prétendant. A son avis, Goujon n'exerçait aucun métier, mais il vivait des remises qui lui arrivaient de la France et d'un frère établi à Londres.<sup>47</sup>

Antonio Andrioli, un Vénitien qui avait hébergé Goujon pendant six mois, déclara à la police qu'il s'était présenté à lui en qualité d'employé de la Marine française, qu'en effet il était employé à l'arsenal, et qu'à travers des intermédiaires il avait vendu de nombreux effets de l'arsenal en gagnant beaucoup d'argent. Il paraissait d'ailleurs assez aisé et se montrait prodigue, ce qui était suspect, d'autant plus qu'il rencontrait souvent des Français et des officiers autrichiens.<sup>48</sup> Selon un espion de la police François de Goujon se qualifiait comme « émigré », mais « à l'arrivée des Français les véritables émigrés se sont enfuis, tandis que lui s'était lié à eux, devenant tout d'un coup officier de la Marine française », puis, « une fois les Français partis, peu de jours après il avait déposé son uniforme pour redevenir émigré ». Cette ambiguïté lui paraissait suspecte, et méritait toute l'attention du gouvernement autrichien. « Poiché da quel empia nazione nulla si può

---

<sup>45</sup> Sur le comte d'Antraigues voir J. GODECHOT, *Le Comte d'Antraigues : un espion dans l'Europe des émigrés*, Paris, Fayard, 1986 ; C. DUCKWORTH, *The d'Antraigues phenomenon. The making and breaking of a revolutionary royalist espionage agent*, Newcastle-upon-Tyne, Averro, 1986 et J. CHAUMIE, *Le réseau d'Antraigues et la Contre-révolution, 1791-1793*, Paris, Plon, 1965. Sur ses rapports avec les autorités vénitiennes je me permets de renvoyer à V. DAL CIN, « Un ospite illustre ma scomodo : l'esilio veronese del futuro Luigi XVIII tra il 1794 e il 1796 », *Studi Veneziani*, vol. LXVIII, 2013, p. 211-236.

<sup>46</sup> ASVE, *Inquisitori di Stato*, b. 773, « Registro dei forestieri ».

<sup>47</sup> Gantes avait déclaré à la police que Goujon avait servi comme volontaire dans l'armée du prince de Condé pendant deux campagnes et qu'il se trouvait à Venise « come emigrato, siccome lo sono io pure ». ASVE, *Prima dominazione austriaca, Direzione generale di polizia*, 1798, b. 6. Venise, 8 mai 1798. Comme il avait déclaré être né à Brignoles, il devrait s'agir de Pierre Aimé Hilarion de Gantes (1760-1836), capitaine de vaisseau. F. D'AGAY, *La Provence au service du roi (1637-1831) : Officiers des vaisseaux et des galères*, 2 vol., Paris, H. Champion, 2011, p. 621.

<sup>48</sup> ASVE, *Prima dominazione austriaca, Direzione generale di polizia*, 1798, b. 6. Venise, 7 mai 1798.

sperare di bene, anco doppo spento il fuoco si teme di una sola scintilla che lo riacenda, costoro in ogni dove sono perigliosi », concluait l'espion vénitien.<sup>49</sup>

Pourquoi tant d'intérêt de la part de la police autrichienne pour cet émigré? Parce qu'en 1798 il avait dénoncé une tentative d'assassinat perpétuée par Angelo Cazzaiti, dont il avait été la victime. Il s'agissait d'une affaire compliquée, car Cazzaiti et Giuseppe Ferratini avaient dénoncé François de Goujon pour la même raison. Selon le récit qu'il fit à la police autrichienne, la nuit du 3 août Ferratini se trouvait en compagnie de Cazzaiti quand il s'aperçut « qu'une personne que je ne connoissois pas nous suivoit de près et pretoit l'oreille au discours que nous tenions, qui rouloit dans ce moment sur les nouvelles venues de Rome touchant les émigrés ». Ensuite, « voyant que cet homme meditoit un assassinat par la contenance qu'il tenoit, ayant une main cachée sous son habit et dans une posture qui indiquoit avoir un arme à la main – raconta Ferratini – je me déterminai d'entrer dans la boutique à café du nommé Spadon, où je vis avec surprise que cette personne s'étoit arrêtée sur la porte pour attaquer le citoyen Cazzaiti, qui étoit resté derrière moi, et lui demanda d'un air menaçant en propres termes qu'avez-vous contre les émigrés ». Ferratini alors reconnut qu'il s'agissait de Goujon, « méchant sujet, chassé de plusieurs endroits pour sa mauvaise conduite », à propos duquel il avait déjà reçu des ordres de le faire expulser du Pays, car il était notoire qu'il avait « autre fois fait des complots d'assassinat », attendant à la vie « des républicains français ».<sup>50</sup>

Interrogé par la police autrichienne, Goujon de son côté déclara avoir rencontré deux personnes la nuit du 3 août, dont l'une des deux en le regardant s'était exclamé : « en voilà encore un autre de ces maudits émigrés ».<sup>51</sup> Il avait donc décidé de les suivre, pour leur demander ce qu'ils avaient contre les émigrés et, après une âpre discussion au café de Spadon, il s'était finalement rendu chez lui. Mais dans une autre occasion ce même Cazzaiti, qui le persécutait depuis deux mois, l'avait menacé de mort. En compagnie d'autres compatriotes grecs, Cazzaiti avait affronté plusieurs fois Goujon dans la place Saint-Marc, lui disant qu'il ne le voulait pas à Venise, qu'il avait déjà fait chasser d'autres émigrés, et qu'il l'aurait fait chasser de la même manière. Une situation dont le Français s'était plaint avec l'ambassadeur russe à Vienne, qui à son tour avait envoyé une lettre au

---

<sup>49</sup> « Alla venuta degli francesi li veri emigrati sono fugiti ma lui anzi sé unito con loro e in un punto fu coperto con l'uniforme di ufficiale di marina francese » « e partiti che furono gli francesi pochi giorni doppo costui [h]a deposto il suo uniforme ed è divenuto di nuovo emigrato » ASVE, *Prima dominazione austriaca, Direzione generale di polizia*, 1798, b. 6. Venise, 12 juillet 1798.

<sup>50</sup> ASVE, *Prima dominazione austriaca, Direzione generale di polizia*, 1798, b. 6. « Memoria Feratini incaricato degl'affari del consolato di Francia contro l'emigrato Goujon ». Venise, 5 août 1798.

<sup>51</sup> «eccone ancora uno di questi maledetti emigrati» ASVE, *Prima dominazione austriaca, Direzione generale di polizia*, 1798, b. 6. Venise, 18 août 1798.

baron de Thugut afin d'assurer à Goujon la permission de demeurer librement à Venise.<sup>52</sup> En qualité de membre de l'armée du prince de Condé, qui à l'époque servait la Russie, Goujon se considérait donc comme protégé par ce Pays et libre de rester à l'intérieur des territoires des Habsbourg.

Malgré les nombreuses plaintes portées par Ferratini, demandant au gouvernement autrichien l'expulsion de Goujon, qui avait eu l'audace de se montrer dans les cafés fréquentés par lui-même « le regardant d'un air insultant et moqueur », le commissaire Pellegrini se borna à souligner qu'il s'agissait d'une affaire privée qui ne concernait pas le gouvernement, et qu'en tout cas c'était à Ferratini de prouver ses accusations.<sup>53</sup> Goujon ne fut donc pas expulsé, et son nom se trouve dans une liste des Français domiciliés à Venise dressée par les autorités le 21 septembre suivant.<sup>54</sup>

Au contraire, ce fut Angelo Cazzaiti, arborant le titre de « capitaine du département d'Ithaque au service de la République française », qui fut expulsé dans l'été 1798. Quand il tenta de rentrer dans les territoires des Habsbourg l'année suivante, ce fut le même François Goujon qui écrivit à la police autrichienne de Venise pour empêcher l'entrée du porte-parole « du prétendu vœu de la nation de Céphalonie » en vue de sa réunion à la France, correspondant du général Bernadotte et plusieurs fois député auprès du général Bonaparte.<sup>55</sup>

Angelo Cazzaiti – dont le nom correct était Aggelos Katsaitis – appartenait en effet à une famille noble de Céphalonie qui, à l'instar d'autres familles gréco-ioniennes comme les Papadopoli et le Macola, avait tiré des avantages économiques des changements politiques qui s'étaient succédés après la fin de la République de Venise.<sup>56</sup> Après les manifestations de francophilie auxquelles il

---

<sup>52</sup> *Ivi.*

<sup>53</sup> ASVE, *Prima dominazione austriaca, Affari Riservati*, b. 147. Ferratini à Pellegrini, 19 août 1798. Pellegrini à Ferratini, 23 août 1798.

<sup>54</sup> ASVE, *Prima dominazione austriaca, Direzione generale di polizia*, 1798, b. 5. François Goujon y était décrit comme comte de Bretagne, donc il pourrait s'agir d'un frère de Jean-Baptiste Charles de Goujon de Thuisy, né en 1751, lieutenant des Gardes Françaises, élu suppléant de la noblesse pour le bailliage de Reims aux États Généraux en 1789 et ensuite émigré depuis 1792, qui servit à l'armée des princes avant de se rendre en Angleterre, d'où il rentra avec les Bourbons qui le nommèrent maréchal de camp à titre honoraire le 7 août 1816. *Dictionnaire universel de la noblesse de France*, tome IV, sous la direction de M. de Courcelles, Paris, Bureau général de la noblesse de France, 1821, pp. 398-399.

<sup>55</sup> ASVE, *Prima dominazione austriaca, Direzione generale di polizia*, 1798, b. 6. Venise, 28 mai 1799. Le rôle que Goujon attribuait à Cazzaiti était confirmé par un article de la *Gazzetta universale di Firenze*, où le 15 novembre 1797 on écrivit : « essendo qui giunto da Ceffalonia il Cittadino Angelo Cazzaiti qual Deputato per assicurarsi se le Isole restavano unite alla Francia, il medesimo fu ricevuto ed ammesso alla sua tavola dal Generale in capite, il quale gli dette sopra di ciò le più certe e indubitare prove, comunicandogli il rispettivo piano d'organizzazione ».

<sup>56</sup> G. ZALIN, « La caduta della Repubblica di Venezia e le sue conseguenze nel sistema marittimo-commerciale dell'Alto Adriatico », *Archivio veneto*, CLI, 186, 1998, p. 85. Les membres de la famille Cazzaiti confirmés comme nobles par les Autrichiens en 1821 furent les frères Elia et Giovanni q. Costantino (q. = fils

s'était livré entre 1797 et 1798, Cazzaiti quitta Venise pour Trieste, où en 1799 il reçut la charge de consul ottoman : le premier pas d'une longue carrière, qui le verra ensuite consul à Naples (1801) et à Palerme (1803), d'où il tenta de se faire aussi reconnaître auprès du Royaume de Sardaigne, des Etats pontificaux et du Grand-duché de Toscane, tout en essayant de choisir les vice-consuls et d'exiger les droits consulaires de tous les négociants et capitaines ottomans qui fréquentaient les ports où il disait avoir installé son bureau. Entre 1817 et 1818 il reçut la double nomination de consul à Gênes et à Livourne, tandis que l'année suivante on le retrouve consul ottoman et chargé d'affaires du roi du Maroc auprès de la cour de Turin. En 1820 il rajouta la charge de consul général de la régence de Tripoli dans tous les Etats italiens à son office de Livourne, qu'il quitta seulement en 1824 pour terminer sa carrière – vingt ans plus tard – en qualité d'ambassadeur (*shah-bender*) à Trieste et Venise.<sup>57</sup> Malgré son intransigeance envers la « cause grecque » et les philo-helléniques, sa loyauté envers la Sublime Porte et sa renommée d'opposant de longue durée des mouvements « libéraux » du début du XIX<sup>e</sup> siècle,<sup>58</sup> Cazzaiti ne cessa d'être observé par la police autrichienne, qui en 1817 le mentionna dans un mémoire sur le soutien donné par l'Angleterre aux « émissaires » – issus surtout de Corfou – « chargés d'instiller l'esprit d'indépendance, qui est celui des Carbonari et des Guelfes ». Selon la police il s'agissait d'une affaire « diretto da certo Cazzaiti, greco, segretario di quel senato, uomo di estesi talenti ed impareggiabile progettista, stato sempre nemico del presente Governo, ed attaccato al partito di Napoleone », qui avait donné des preuves de son fanatisme dans l'ancienne démocratie.<sup>59</sup>

L'exemple de François de Goujon montre bien l'ambiguïté du statut d'émigré, surtout face à l'occupation de Venise par les troupes de la République française, qui avait été la révélatrice des fidélités politiques et des opportunistes. En plus, il faut considérer que cette occupation, même très brève, ne cessa pas de faire sentir son influence après le traité de Campoformio et la fin de la saison démocratique. En profitant d'un statut particulier, une petite communauté gréco-vénitienne continua en fait à manifester son soutien à la République française avec les anciens protagonistes

---

de). Le premier était « I. R. Consigliere di Governo » et directeur de la Zecca de Venise; Angelo n'était pas cité. F. SCHROEDER, *Repertorio genealogico delle famiglie confermate nobili e dei titolati nobili esistenti nelle provincie venete*, Venezia, Alvisopoli, 1830, p. 226.

<sup>57</sup> M. GRENET, « Grecs de nation, sujets ottomans : expérience diasporique et entre-deux identitaires, v. 1770-v. 1830 », dans *Les musulmans dans l'histoire de l'Europe*, t. II, sous la direction de J. Dakhlija J. et W. Kaiser, Paris, Albin Michel, 2013, p. 333.

<sup>58</sup> M. GRENET, « Al servizio del Gran Signore ? Niccolò Petrococchino e Angelo Cazzaiti Consoli ottomani a Livorno, c. 1807-1824 », dans *Cosmopolitismo tra conflitti e mediazioni. Livorno e il porto franco negli studi più recenti*, sous la direction de A. Addobbati et M. Aglietti, Pise, Pisa University Press, 2016, pp. 345-366.

<sup>59</sup> «emissari» «incaricati d'insinuare lo spirito d'indipendenza, che è quello appunto dei Carbonari e Guelfi» Venezia, 16 settembre 1817. *Carte segrete e atti ufficiali della polizia austriaca in Italia dal 4 giugno 1814 al 22 marzo 1848*, vol. 1, Capolago, Elvetica, 1851, p. 86-87.

de la Municipalité. Les exemples portés ici montrent jusqu'à quel point les dynamiques créées par la coexistence d'individus et de réseaux dans lesquels les opinions politiques s'entremêlaient aux intérêts économiques peuvent se révéler complexes et peuvent soulever des interrogations auxquelles il n'est pas toujours facile de répondre.

### Conclusions

La République de Venise fut l'un des Pays choisis par les émigrés français parce que, comme pour les Etats-Unis, sa neutralité en faisait un lieu attractif. De plus, comme c'était le cas ailleurs en Europe ou en Amérique, les Français qui décidèrent de s'installer en Vénétie y avaient souvent déjà des contacts ou des liens, aussi bien de parenté que de commerce.<sup>60</sup> Pour cette raison il est souvent difficile de comprendre si un Français qui demeurait à l'intérieur de la République de Venise était un véritable émigré ou non, étant donné que le gouvernement vénitien, effrayé par le spectre des émissaires de la Révolution, faisait peu de distinctions.

En outre, plusieurs Français qui avaient établi des liens solides avec leur ville d'accueil décidèrent de s'installer de manière définitive à Venise ou en Vénétie. Les réseaux dans lesquels ils furent capables de s'intégrer leur permirent de profiter d'opportunités économiques intéressantes, comme la vente des effets de l'arsenal de Venise consécutive à son démantèlement. Une vente qui avait intéressé en même temps des émigrés « typiques », comme l'officier de l'armée du prince de Condé François de Goujon, et l'ancien membre de l'Assemblée Législative André Briche, dont l'inscription sur la liste des émigrés n'était qu'un prétexte. Néanmoins, son cas est exemplaire pour démontrer comment le terme « émigré » pouvait revêtir des significations multiples et comment il était encore utilisé en tant que simple « outil » dans la lutte politique des années 1798-1799.

L'observation du milieu vénitien entre les années 1790-1800 donne donc l'impression de ne pas se trouver face à des réalités bien distinctes : les Français émigrés d'un côté et les Français démocrates de l'autre. Au contraire, les sources témoignent d'une réalité plus nuancée, dans laquelle une communauté française composite en termes d'origine sociale et d'orientation politique était liée à des réseaux différents (vénitiens, grecs, etc.) qui s'entremêlaient et se superposaient. Le scénario politique très précaire auquel ils durent faire face mit à l'épreuve ces individus, qui durent trouver des espaces pour survivre, mais il leur donna aussi des opportunités

---

<sup>60</sup> Pour une comparaison sur ces points et sur la question des initiatives économiques et spéculatives des émigrés aux Etats-Unis et à Londres voir respectivement A. POTOFSKY, « The "Non-Aligned Status" of French Emigrés and Refugees in Philadelphia, 1793-1798 », *Transatlantica*, 2, 2006, URL : <http://transatlantica.revues.org/1147> et K. CARPENTER, « London : Capital of the Emigration », dans *The French Emigrés in Europe and the Struggle against Revolution, 1789-1814*, sous la direction de K. Carpenter et Ph. Mansel, Houndmills, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 1999, p. 43.

inouïes pour émerger : une situation dont sont issues les ambiguïtés, les voltefaces et, plus en général, tous les caractères des trajectoires individuelles atypiques qui rendent difficile, voire simplificatrice, toute tentative de définition.